

ASSEMBLÉE NATIONALE
5 avril 2025

FIN DE VIE - (N° 1100)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS818

présenté par

Mme Lorho, M. Bentz, M. Casterman, M. Monnier, Mme Sicard, Mme Dogor-Such et Mme Pollet

ARTICLE 6

À l'alinéa 14, supprimer les mots :

« des sociétés de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Aucune télé-consultation ne devrait, dans une procédure irréversible, pouvoir être proposée.